



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
NANCY

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M.OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB

M.CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget Primitif 2026**

***Nomenclature : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires***

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : I. JACQUOT

Constatant que les balances provisoires du Compte Financier Unique 2025 laissent apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 449 731.88 €, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise anticipée des résultats 2025 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté **41 283.16 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé **41 283.16 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 : résultat de fonctionnement reporté **408 448.72 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONFIRME** son accord sur la proposition susvisée.

PJ : balance provisoire du Compte Financier Unique 2025

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 5 mai 2026  
Le Maire,  
Sandrine ARNAUTOU

Le Maire

